

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20210329-2021-03-29-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

**DELIBERATION N° 1 DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE GRIGNON  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
Séance du 29 mars 2021 -18h30**

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 18 (Pouvoir de M  
CREMONE à DUMONT P.)  
Abstentions : 5 (BLANC GONNET N. -FERRONT  
R.-GARDET V. – MATHE V. MARTIN S.)  
Ne prend pas part au vote : 1 (F. RIEU)  
Pour : 13  
Date convocation : 23/03/2021.

**Le vingt-neuf mars deux mil vingt et un**, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents** : Annette BELLANGER – Thierry BINET- Lina BLANC - Natacha BLANC-GONNET -Corinne BUSALB- André CARRABIN - Florence CHATELIER - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

**Était excusé** : Michel CREMONE (Pouvoir à Pascal DUMONT)

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal DUMONT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur François RIEU, Maire :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE COMPTE ADMINISTRATIF 2020	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
<b>Résultats reportés 2019</b>		652 557,75	186 976,79		186 976,79	652 557,75
Opérations de l'exercice	1 200 181,65	1 458 723,23	374 362,54	380 185,72	1 574 544,19	1 838 908,95
<b>TOTAUX</b>	1 200 181,65	<b>2 111 280,98</b>	<b>561 339,33</b>	380 185,72	1 761 520,98	2 491 466,70
Résultat de clôture		<b>911 099,33</b>	<b>181 153.61</b>			<b>729 945,72</b>
Restes à réaliser 2020			36 607,20	20 052,69	36 607.20	20 052.69
<b>TOTAUX CUMULES</b>	1 200 181,65	<b>2 111 280,98</b>	597 946.53	400 238.41	1 798 128.18	2 511 519 .39
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>911 099,33</b>	<b>197 708.12</b>			<b>713 391 .21</b>

2. Constate pour la comptabilité principale les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes.
  3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
  4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le (Voir cachet) et de la publication, le

A GRIGNON, le 29 mars 2021.

Le Maire,  
François RIEU

